

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU

30 JUIN 2022

Délibération n° 22-06-03

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

NOMBRE DE VOTANTS :		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Date de la convocation

24 juin 2022

Date d'affichage

24 juin 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le

Et publication ou notification du

Objet de la délibération

**Subvention au Foyer
Socio-Educatif du Collège
Chasse Royale**

Le Maire,



Eric BLONDIAUX
(Signature et cachet)

L'an deux mil vingt-deux

le **Trente Juin** à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de La Sentinelle, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de

Monsieur Eric BLONDIAUX, Maire

Secrétaire de séance : HEBERT Christelle

Présents : BLONDIAUX Eric / PETIT Francky / MATER Firdaouce / CAMPHIN Nathalie / GABET Jérémy / DHAUSSY Francine / FLAMEY Martine / ROCQ Gilles / ROSSANO Sébastien / HEBERT Christelle / MATER Rudy / BLAMPAIN Evan / DUVIVIER Laurent / HOUPE Loïc / CAREMIAUX Sylvie / DOLEZ Hélène

Excusé : MEDJAHED Farid / PENAUD Patrick / DUPONT Brigitte / WATTIER Christiane / COZETTE Bruno / COSSART Morgan

Absent : LEVREZ Jacqueline

MEDJAHED Farid ayant donné procuration à MATER Firdaouce
PENAUD Patrick ayant donné procuration à ROSSANO Sébastien
DUPONT Brigitte ayant donné procuration à CAMPHIN Nathalie
WATTIER Christiane ayant donné procuration à FLAMEY Martine
COZETTE Bruno ayant donné procuration à GABET Jérémy
COSSART Morgan ayant donné procuration à BLONDIAUX Eric

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Collège Chasse Royale va porter un projet EROA pour l'année scolaire 2022-2023 (Espace de Rencontre avec l'œuvre d'Art) avec la plasticienne Stéphanie LALEUW.

L'EROA du Collège Chasse Royale a pour but d'éveiller le regard des participants, de leur apprendre à créer des situations plastiques et à savoir les articuler intelligemment entre elles afin d'aboutir à une séquence explicite.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accorder une subvention de 500 € au Foyer Socio-Educatif du Collège Chasse Royale.

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au contrôle des associations subventionnées,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la demande effectuée le 10 avril 2022 par le collège Chasse Royale,

Considérant le projet artistique de qualité proposé aux élèves du Collège Chasse Royale,

Considérant la forte représentation des Sentinellois dans les effectifs du Collège Chasse Royale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de fixer le montant de la subvention à 500 €.

La somme est prévue au budget 2022.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Publié sur le site Internet le 18/07/2022
Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
ID : 059-215905647-20220630-22_06_03-DE